

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20240930-D2024601-DE  
Reçu le 01/10/2024

délibération :  
D\_2024\_6\_1

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 30 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 18

Date de convocation du : 23 Septembre 2024

Présents : 15

**Présents** : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVÉRT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 17

**Objet : Amendes de police  
2024 : Demande de subvention  
auprès du Département pour  
installation des radars  
pédagogiques**

**Pouvoirs :**

Monsieur ARTAUD Frédéric a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion  
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Monsieur MORA Vincent, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur LAFENETRE Pascal

**Secrétaire de Séance :** Madame Stéphanie GONTIER

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Département de la Charente, au titre des amendes de police en vue d'effectuer des travaux pour la mise en place de radars pédagogiques mobiles solaires dans le but de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse et la sécurité routière

Le coût estimatif de l'aménagement s'élève 4 345.36 € H.T. Le plan de financement se présente comme suit :

Radars pédagogiques mobiles solaires	3 505.36 €	Amendes de police 50 % plafonnées à 2 000 €	1 000,00 €
Fabrication de masse pour les supports des radars	840.00 €	Commune	3 345.36 €
<b>TOTAL DES DEPENSES H.T.</b>	<b>4 345.36 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES H.T.</b>	<b>4 345.36 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Charente, au titre de la répartition du produit des amendes de police 2024 pour l'opération susvisée ;

**AUTORISE** Madame le Maire à apposer toute signature nécessaire au règlement de ces dossiers.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,  
Bénédicte MONTEGU

Emis le 30/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 01/10/2024

